

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DE LA ZONE EST DE L'OISE**

Séance du 24 février 2016

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Nombre de membres		
Composant le Comité Syndical	En exercice	Présents ou représentés
24	24	17

Date de la convocation :

Le 18 février 2016

Date d'affichage

Le 31 mars 2016

Objet de la délibération :

**PROPOSITION DE TAUX DE
PROMOTION POUR
L'AVANCEMENT DE GRADE**

L'an deux-mille-seize, le vingt-quatre février,
À 18h30, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Monsieur FERREIRA Olivier, Mesdames DECAMP Annick, PARIGOT Marianne et TROUVAIN Corinne, Messieurs ALLARD Patrick, FERRY Dominique, FONTAINE Dominique, FORGET Daniel, GAGE Daniel, GRANIER Jean-Claude, LEBOEUF Jean-Pierre, MAZIERES Florent, MESSIO Denis (suppléant de M. DEMAISON Daniel), TASSIN Jackie, WARIN Gérard.

Pouvoir : Monsieur DENNEL Daniel à Monsieur LEBOEUF Jean-Pierre et Monsieur POUPLIN Charles à Madame DECAMP Annick.

Excusés : Madame FOYART Khristine, Messieurs CARVALHO Patrice, CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, GUESNIER Jean-Noël, HAUDRECHY Jean-Pierre, HEDUY Christian, LANGLOIS-MEURINNE Grégoire.

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne

Vu l'article 49 modifié de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, 2ème alinéa, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'article 35 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale,

Monsieur le Président informe qu'il convient à chaque assemblée délibérante de fixer un taux qui déterminera le nombre de fonctionnaires promouvables au titre des propositions d'avancements de grade,

Considérant l'effectif du SEZEO il propose de retenir le taux de 100 % pour les possibilités d'avancements dans le cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux et des Rédacteurs territoriaux.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

APPROUVE les taux d'avancement de grade suivants qui seront présentés au prochain Comité Technique du Centre de Gestion de l'Oise :

- Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux : 100 %
- Cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux : 100 %

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,
Olivier FERREIRA



Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le **8 AVR. 2016**
Par délégation, le Directeur,

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Taux de promotion avancement de grade

Date de décision: 24/02/2016

Date de réception de l'accusé 05/04/2016

de réception :

Numéro de l'acte : 24022016_201609

Identifiant unique de l'acte : 060-200043578-20160224-24022016_201609-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .1 .4

Fonction publique

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Avancement de grade

Date de la version de la 19/09/2006

classification :

Nom du fichier : 2016-09.taux de promotion avancement de grade.pdf (060-200043578-20160224-24022016_201609-DE-1-1_1.pdf)